

## Dol suite à l'achat d'une voiture

## Par pac56, le 21/03/2010 à 01:46

## Bonjour,

je viens d'acheter (20 mars 2010) un touran de 2004 (8700 €) qui normalement avait 105 cv. Or, après lecture des docs et grâce à des sites internet permettant de déterminer le modèle, le moteur n'a qu'une puissance de 100 cv.

Je sais qu'une démarche au tribunal est possible pour dol.

Les délais sont ils longs ?

Combien de dommages et intérêts puis je espérer ?

Serait il préférable d'entamer une procédure à l'amiable ?

(ex. paiement de l'attelage remorque et extension de la garantie à 1 an)